

LES DERNIERS MESSAGES DE SAMUEL PATY

« CELA DEVIENT UNE RUMEUR MALFAISANTE »

► « Le Monde » a eu accès aux e-mails échangés par le professeur, ses collègues et sa hiérarchie, la semaine avant son assassinat par un terroriste islamiste

► On y perçoit tout le débat sur la liberté d'expression, la laïcité, l'utilisation des caricatures, à laquelle Samuel Paty explique vouloir renoncer à l'avenir

► Alors que 400 incidents ont été relevés lors de l'hommage à l'enseignant, l'école s'interroge sur le signalement des atteintes à la laïcité

PAGES 10-11

FRANCE

LAÏCITÉ

« Je ne ferai plus ce thème » : le désarroi de Samuel Paty

« Le Monde » a eu accès aux e-mails échangés entre l'enseignant, sa hiérarchie et ses collègues, la semaine précédant son assassinat par un islamiste

Ce sont des échanges d'e-mails, presque banals, comme il en existe des dizaines chaque jour entre professeurs d'un même établissement. Ils racontent la vie interne d'un collège de banlieue parisienne, secouée par une affaire locale, dont chacun croit qu'elle aura tôt fait d'être oubliée. *Le Monde* a eu accès aux messages envoyés par Samuel Paty, ses collègues ainsi que sa hiérarchie, la semaine précédant son assassinat par un terroriste islamiste près de son collège du Bois-d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le 16 octobre.

On y lit les explications et l'incompréhension d'un professeur pris malgré lui dans une polémique qui le dépasse, le soutien sans faille de la principale du collège, quelques messages de soutien de parents et de collègues mais aussi de vifs reproches adressés par deux autres enseignants qui se

désolidarisent. En creux, on y perçoit tout le débat sur la liberté d'expression, la laïcité, l'enseignement des caricatures, auquel Samuel Paty explique vouloir renoncer à l'avenir.

« ABSURDITÉ DE LA SITUATION »

Les échanges commencent le jeudi 8 octobre, soit deux jours après la session lors de laquelle Samuel Paty a montré deux caricatures de Mahomet à une classe de 4^e, proposant aux élèves qui le souhaitaient de fermer les yeux ou de sortir de la classe. Une attitude qui a troublé certains d'entre eux. Une réunion d'explication a été organisée avec la classe le matin même.

Mais c'est à l'extérieur du collège que les choses s'enveniment. « La situation relative à votre cours sur la liberté de la presse s'est accélérée et aggravée aujourd'hui tout au long de la journée », écrit alors la principale, M^{me} F., en précisant : « Un individu a menacé de

faire venir des musulmans devant le collège et d'alerter la presse. » La responsable de l'établissement indique qu'elle a signalé la situation à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, qui a diligenté l'inspecteur R. sur place. Un cours de Samuel Paty avec la classe de 4^e est annulé le lendemain pour pouvoir discuter avec le fonctionnaire. Par ailleurs, des rendez-vous avec des parents d'élèves qui souhaitent avoir des éclaircissements sont organisés.

« Madame F., il me manque peut-être des éléments, répond Samuel Paty. Si je comprends bien, un individu menace de faire venir des musulmans devant le collège pour que leurs enfants (qui sont eux aussi je suppose musulmans) soient obligés de regarder les caricatures du prophète (me disant au passage ce que je dois dire ou ne pas dire, ce qui n'est franchement pas laïc) (...) et il menace d'alerter la presse de cette situa-



tion!!! L'absurdité de la situation touche comme bien souvent au comique!!!»

Dans un autre message, il se désole de l'ampleur prise par les événements : « C'est vraiment affligeant d'autant plus que cela provient d'une famille dont l'enfant n'a pas assisté à mon cours et que je ne connais pas... Cela devient une rumeur malveillante... Il n'y a aucune réaction dans la classe quand j'ai fait mon cours ni ce matin après notre intervention ! »

A plusieurs reprises il paraît désabusé et assure qu'à l'avenir il changera son sujet de cours : « Je travaillerai l'année prochaine sur la liberté de circulation ou, peut-être, sur la censure d'Internet en Chine », écrit-il. Dans un autre message, il confirme son désarroi : « Je ne ferai plus de séquence sur ce thème. Je choisirai une autre liberté comme objet de séquence. »

DISSENSIONS AU COLLÈGE

Vendredi 9 octobre au soir, la principale, M^{me} F., s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative pour clarifier les circonstances dans lesquelles M. Paty a montré les dessins : « Dans le but de protéger les enfants qui auraient pu être offensés par cette caricature (et seulement dans ce but), il leur a été proposé de sortir quelques minutes, accompagnés d'un adulte, ou de détourner le regard quelques secondes. Sans vouloir froisser qui que ce soit, il s'est avéré qu'en proposant cette possibilité aux élèves il a tout de même froissé. »

Selon elle, « M. Paty a tout de suite reconnu sa maladresse (...) Nous sommes bien conscients que M. Paty n'a pas cherché à discriminer quiconque, ce qui laisserait sous-entendre la volonté de rabaisser les élèves, bien au contraire, il a voulu les protéger ». M^{me} F. conclut avec ce message de soutien : « Je pense pouvoir dire que M. Paty a vécu une semaine difficile et qu'il est important

qu'il puisse compter sur chacun d'entre nous. »

Au cours du week-end, Samuel Paty reçoit plusieurs messages de soutien de parents d'élèves. Mais, contrairement au souhait de la principale, la solidarité n'est pas au rendez-vous au sein du collège. Le samedi matin, deux professeurs expriment leur malaise. « J'écris aujourd'hui ce message car j'éprouve le besoin de dire que je ne soutiens pas notre collègue, explique une enseignante expérimentée. Je refuse de me rendre complice par mon silence d'une situation dans laquelle je me retrouve plongée malgré moi. A mes yeux, cette situation altère le lien de confiance que nous essayons de renforcer chaque jour avec les familles qui ont choisi l'école publique pour leurs enfants et, au vu du contexte dans lequel elle s'inscrit, met en danger l'ensemble de la communauté du collège. »

LES EXPLICATIONS DE PATY

Un autre enseignant s'en prend à Samuel Paty en des termes plus virulents. « Non seulement notre collègue a desservi la cause de la liberté d'expression, il a donné des arguments à des islamistes et il a travaillé contre la laïcité en lui donnant l'aspect de l'intolérance, mais il a aussi commis un acte de discrimination : on ne met pas des élèves dehors, quelle que soit la manière, parce qu'ils pratiquent telle ou telle religion ou parce qu'ils ont telles ou telles origines, réelles ou supposées. Mon éthique m'interdit de me rendre complice de ce genre de choses. »

Le samedi soir, Samuel Paty apprend par l'inspecteur de l'académie que son nom est associé à une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux. Il est incité vivement à déposer plainte. Le dimanche 11 octobre au soir, vers 22 heures, il adresse un long e-mail à ses collègues, dans lequel il décrit précisément le déroulé des faits. « Le lundi 5/10, en 4^e 5, j'ai

fait un cours sur la liberté d'expression. Dans ce cours, vingt minutes sont consacrées à une situation de dilemme autour de la question des caricatures de Mahomet : faut-il ne pas publier ces caricatures pour éviter la violence ou faut-il publier ces caricatures pour faire vivre la liberté ? »

Dans ce même e-mail, le professeur assume avoir montré, durant la deuxième partie de son cours, « une caricature "trash" pendant quelques secondes ». « Je propose aux élèves qui auraient peur d'être choqués de ne pas la regarder (et pas seulement aux élèves musulmans) ou de sortir quand une auxiliaire de vie scolaire est présente. Cette image n'est pas expliquée, elle illustre la dimension très émotionnelle de ce qui s'est passé. Un travail sur les arguments est ensuite mené où je déconstruis les arguments islamistes. Par exemple, il n'y a pas de blasphème car la République est laïque. »

Samuel Paty remonte ensuite le fil de la rumeur. « Une mère d'élève a mal compris ma démarche et a cru à la discrimination, ce qui juridiquement n'est absolument pas le cas. (...) j'avoue cependant que c'est confus et très maladroite, et qu'il y a un implicite qui pourrait froisser les musulmans. Cette partie de ma séquence sera retirée et je me suis excusé auprès de la mère de famille qui a très bien pris mon coup de téléphone. »

Mais la mécanique est enclenchée. « Elle en a parlé au père de Z. en 4^e 4, qui semble d'opinion radicale. J'ai fait ce cours en 4^e 4 le lendemain et Z. était absente toute la journée. Elle a apparemment raconté n'importe quoi à son père sur le cours sans y avoir assisté. » Le parent d'élève Brahim C. poste des messages et une vidéo sur Facebook, dont le futur tueur aura connaissance le 9 octobre. Il dépose aussi plainte contre l'enseignant.

« L'affaire est prise en charge par l'inspection académique (...), pré-



cise M. Paty. *Il n'y a pas de discrimination, ni d'absence de respect de la laïcité, mais il y a un sérieux doute sur ce qu'il conviendrait de faire pendant ces quelques secondes où j'ai choisi de montrer cette image (faut-il ne pas froisser ou être totalement neutre?). Peu importent les questions juridiques, j'aurais dû dépasser ces arguties juridiques et éviter de faire une erreur humaine.* »

Le professeur d'histoire-géographie explique qu'il y aura deux dépôts de plainte contre Brahim C., par l'établissement et par lui-même. Il semble en vouloir également aux deux collègues qui se sont désolidarisés, dénonçant « les allégations sans preuves » du second, et indique qu'il demandera à un huissier de saisir ces courriers « à titre de preuves éventuelles ».

« TERRIBLE NOUVELLE »

Joint par *Le Monde*, le rectorat de l'académie de Versailles minimise ces dissensions. « Des enseignants ont réagi, dans la journée du samedi, dans la boucle de mails créée par la principale pour expliquer sa gestion de la situation et son soutien à Samuel Paty. Dans cette boucle de mails, une discussion s'est engagée entre les enseignants sur les modalités pédagogiques de la séquence de Samuel Paty. Il est tout à fait normal que des enseignants débattent entre eux des modalités pédagogiques à adopter en classe. »

Selon le rectorat, la vidéo s'en prenant directement à l'enseignant a modifié la donne. « A partir du moment où Samuel Paty partage cela avec ses collègues, et lors de l'échange du lundi organisé par l'équipe Valeurs de la République avec les enseignants, Samuel Paty bénéficie du soutien unanime de tous ses collègues. »

Le lundi 12 octobre au matin, il reçoit ainsi un petit message de soutien d'une professeure : « On commet tous des maladresses. On

fait tous des erreurs, même si je pense que ça n'en est pas une de défendre nos libertés en expliquant aux ados d'aujourd'hui des choses qui les dépassent sûrement. Montrer les choses en épingle de telle sorte, c'est abusif. Quant aux réactions de certains collègues, que dire ? Rien me semble préférable. »

Au cours de la semaine, les messages se tarissent. L'affaire semble s'estomper. Mais le vendredi, à 23 h 29, les enseignants reçoivent un dernier message. Il est signé de la principale, M^{me} F., et s'intitule « *Terrible nouvelle* ». Quelques heures plus tôt, Samuel Paty a été décapité par Abdoullakh Anzorov, ce jeune de 18 ans d'origine tchéchène, convaincu qu'il devait « venger » son prophète. ■

NICOLAS CHAPUIS
 ET ÉLISE VINCENT

« M. PATY A TOUT DE SUITE RECONNU SA MALADRESSE (...) IL N'A PAS CHERCHÉ À DISCRIMINER QUICONQUE. BIEN AU CONTRAIRE, IL A VOULU LES PROTÉGER », ÉCRIT LA PRINCIPALE SAMUEL PATY REÇOIT PLUSIEURS MESSAGES DE SOUTIEN DE PARENTS. MAIS LA SOLIDARITÉ N'EST PAS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS AU SEIN DU COLLÈGE



**Marche blanche
à Conflans-Sainte-Honorine
(Yvelines), le 20 octobre,
en hommage à Samuel Paty.**
LAURENCE GEAI POUR « LE MONDE »